

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Vallée du Commerce

Le Contrat global du SAGE de la Vallée du Commerce

Mardi 18 novembre 2008

Le contexte

- Le 1^{er} avril 2005 a été signé le 1^{er} Contrat en France dans le cadre d'un SAGE avec l'Agence de l'Eau et le Département.
- Mis en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les termes du Contrat s'appuient sur les préconisations du SAGE, approuvé par arrêté préfectoral le 19 février 2004 dont il reprend les actions prioritaires.
- Ce contrat engage et lie des structures partenaires pour 5 ans. Au total, 49 communes réparties sur un bassin versant de 310 km² sont concernées. Il est destiné à dynamiser et homogénéiser les actions qui seront désormais planifiées et budgétisées dans un programme global à l'échelle du territoire du SAGE.

Les objectifs du contrat

- **Le contrat est destiné à recenser et répondre aux besoins des communes et des collectivités dans le domaine de l'Eau,**
- **Le contrat reprend les objectifs et les actions prioritaires du SAGE inscrites dans le tableau de programmation :**
 - Lutter contre les inondations et les ruissellements,
 - Redonner aux cours d'eaux leur équilibre écologique,
 - Préserver les ressources en eau potable,
 - Assurer un mode d'assainissement performant des rejets des collectivités,
 - Satisfaire les usagers.

Objectifs du contrat

- Définir les actions prioritaires dans les domaines de compétences ci-dessus,
- Définir les enveloppes budgétaires en fonction de chaque thématique,
- **Financer et planifier les actions sur 5 ans.**

Le montant global du programme d'actions : 61 592 185 € HT

Enjeux	Contrat initial	avenant	Total contrat	Eligible AESN
Ruissellement	8 440 000	2 516 950	11 882 002	7 654 540
Eau de surface	9 250 000		7 690 378	7 468 378
Eau potable	4 050 000	5 017 857	9 121 218	5 306 996
Assainissement	15 970 000	16 559 000	31 734 781	18 119 743
Animation	1 400 000	0	1 167 650	1 400 000
TOTAL	39 110 000	24 093 807	61 596 029	39 949 657

Des actions planifiées

- Les actions entreprises dans le cadre du Contrat territorial sont financées par le Département de Seine-Maritime et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, si celles-ci préservent le milieu naturel.
- Les collectivités liées par le contrat ont **pour obligation d'engager 40% du budget alloué pour les travaux dans les 3 ans**. Toutefois, si des travaux non inscrits au contrat, mais qui se justifient par leur caractère d'urgence et préservant le milieu naturel devaient être réalisés, une aide financière pourrait être attribuée.

Le fonctionnement du Contrat territorial

Une cellule d'animation SAGE portée par la Communauté de communes Caux vallée de Seine

- **Sa mission pour le Contrat territorial :**
 - Fait émerger les projets,
 - Communique auprès des différents acteurs et usagers de l'eau pour répondre au mieux aux objectifs attendus,
 - Fait le suivi annuel du contrat et du SAGE

- **Un comité de pilotage :** composé des signataires a été mis en place. Il est composé d'élus, de représentants de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine-Maritime.

- **Sa mission :** coordonner les actions à effectuer, réaliser un suivi des dossiers de demande de subvention et du Contrat territorial

- **Un comité consultatif :** la Commission Locale de l'Eau est chargée d'informer les usagers des actions entreprises dans le cadre du Contrat territorial.

Les structures engagées en 2005

Les structures engagées et signataires du Contrat sont :

- Le Département de la Seine-Maritime,
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la vallée du Commerce (CLE),
- Le Syndicat Mixte de Port-Jérôme (SMI),
- Le Syndicat des Rivières de la Vallée (SYRIVAL),
- La Communauté de communes de Port-Jérôme,
- La Communauté de communes du canton de Bolbec,
- La Communauté de communes de Campagne de Caux,

Les structures engagées en 2005

Les autres structures situées sur le périmètre du SAGE engagées sont :

- Le Parc Naturel des Boucles de la Seine-Normande,
- Le SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement d'Eau Potable et d'Assainissement) de Manneville-la-Goupil,
- Le SIAEPA de la région de Bolbec,
- Le SIAPEA de la Frenaye,
- Le SIAPEA de St Maurice-d'Etelan,
- Le SIAPEA de la Cerlangue,
- Le SIAEPA de St Antoine-la-Forêt,
- Le SIDEDA (Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement) de Bolbec-Gruchet-le-Valasse,
- La ville de Lillebonne,
- La ville de Notre Dame de Gravenchon.

Les structures en 2008

- Fusion des trois Communautés de communes pour en former qu'une seule,
- Prise de compétences par la Communauté de communes Caux vallée de Seine de :
 - La lutte contre les ruissellements,
 - La préservation des milieu naturels et humides,
 - La restauration des cours d'eau et leur entretien,
 - La gestion de l'eau potable,
 - La gestion de l'assainissement,
 - La gestion du pluvial urbain.

Les structures en 2008

- La communauté de communes Caux vallée de Seine est:
 - La structure porteuse du SAGE,
 - La structure porteuse du contrat global,
 - Le maître d'ouvrage pour la gestion globale de l'eau.

La création de la communauté de communes Caux vallée de Seine permet de simplifier la gestion de l'eau sur le territoire.

État d'avancement des objectifs techniques et financiers du contrat

Cumul depuis 2005 des actions engagées et inscrites dans le contrat :

- 2005 : 2 677 126 € HT
- 2006 : 10 141 678 € HT
- 2007 : 9 954 484 € HT
- 2008: 10 365 901 € HT

- Total : 33 139 189 € HT soit 53,8% de l'enveloppe globale du contrat global.

- Chaque année la cellule d'animation remet un rapport technique et financier aux élus et aux financeurs.

État d'avancement des objectifs qualitatifs sur le milieu du contrat

- **Un tableau de bord de suivi a été mis en place en 2005 dès le démarrage de la phase de mise en œuvre du SAGE :**
 - Ce tableau comprend 60 indicateurs répartis dans les 4 thématiques,
 - Il a été validé par la CLE et les financeurs,
 - Il permet de visualiser dans le temps si les actions inscrites dans le SAGE et mises en place ont une incidence positive sur le milieu.

État du milieu en 2008

- Le SAGE est un document indiquant des objectifs à atteindre à une échelle de 20 ans,
- Les actions inscrites dans le SAGE sont programmées sur cette échelle de temps,
- Le contrat planifie les actions à réaliser sur les 5 premières années uniquement.

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Vallée du Commerce

- En 2008, soit 3 ans après le démarrage de la phase de mise en œuvre du SAGE, le recul est encore trop faible pour pouvoir dire si les actions engagées répondent aux objectifs fixés au SAGE,
- Cependant, l'analyse annuelle de ces indicateurs en corrélation avec le programme d'actions effectuées permet de comprendre la manière dont le milieu évolue.

Conclusion

- Le contrat global est un outil permettant de réaliser les actions prioritaires du SAGE,
- Il participe donc à améliorer la qualité du milieu,
- Cependant le SAGE a une durée de vie au-delà de celle du contrat actuel,
- Il faudra après ce contrat continuer à réaliser les actions du SAGE pour que les objectifs puissent être atteints.